

# COMMISSION EXTRA MUNICIPALE DÉPLACEMENTS DOUX

*FAVORISER ET RENFORCER LA MOBILITÉ ACTIVE SUR TRÉLAZÉ*

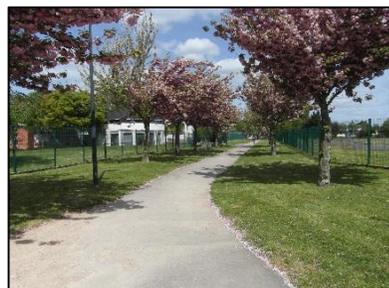
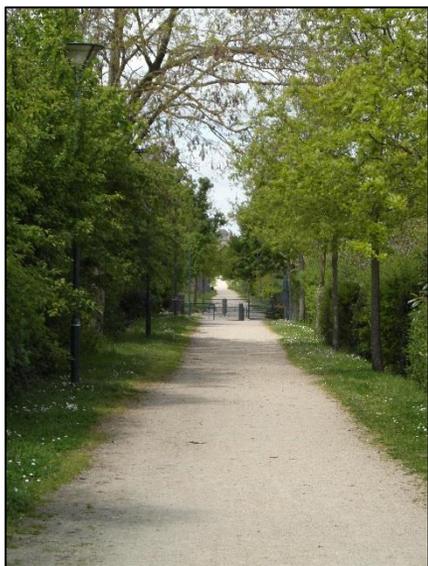


# ORDRE DU JOUR : PRÉSENTATION DE SOLUTIONS ÉTUDIÉES SUR LA PROBLÉMATIQUE DES DÉPLACEMENTS DOUX À TRÉLAZÉ

## Déroulement de la séance

- État des lieux sur l'existant
- Problématiques
- Propositions des solutions envisagées
- Entretien
- Stationnement vélo
- PMR

# ETAT DES LIEUX : DIVERSITÉ DES AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES PIÉTONS ET CYCLISTES



# PROBLÉMATIQUES ÉTUDIÉES

- Favoriser la mobilité active
  - Sécuriser/améliorer les aménagements existants
  - Donner des continuités aux aménagements (lorsque cela est possible)
  - Faciliter les déplacements des PMR\* (entretien et stationnement sauvage)
- *Le choix des aménagements et l'accessibilité aux sites par les usagers non motorisés permettent-ils une mobilité douce durable ?*

\* Personne à Mobilité Réduite

# RAPPEL (CERTU)

- Rappel

Vitesse limite des véhicules motorisés	Principe	Type d'aménagement
<30km/h	mixité	Pas d'aménagement
Entre 30 et 50km/h	séparation	Bande cyclable
>50km/h	exclusion	Piste cyclable

**Pour tout aménagement, pas de règles strictes, pas de solutions préconçues mais s'adapter : au contexte local, à la vie du quartier, à la pratique des cyclistes...**

*Principe d'aménagement recommandé par le CERTU*

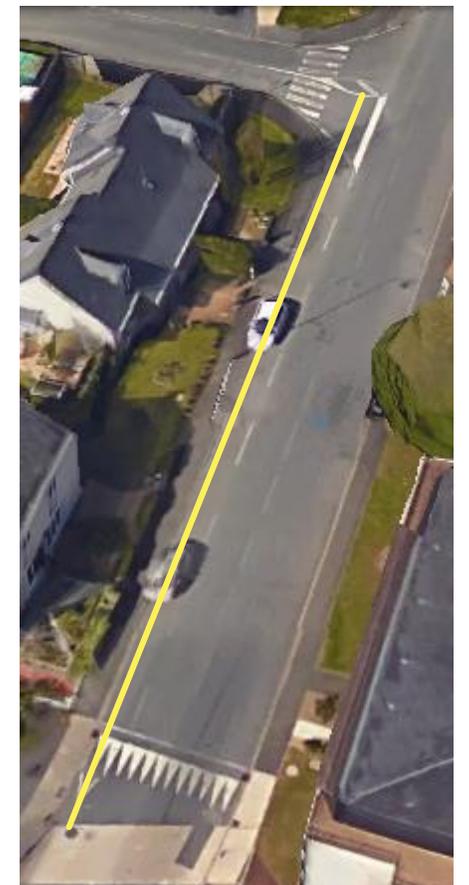
## PROPOSITIONS DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES (1/31)

- 1) Rue Albert Camus
- 2) Rue Joseph Bara
- 3) Rond Point du Buisson
- 4) Rue Ambroise Croizat
- 5) Parc du Vissoir
- 6) Rue Jean Jaurès
- 7) Rue Ludovic Ménard
- 8) Chemin de la Grande Guérinière
- 9) Connexion Bourg/Quantinière
  - 1) *Plan piéton*

# RUE ALBERT CAMUS (2/31)

## 1) l'existant

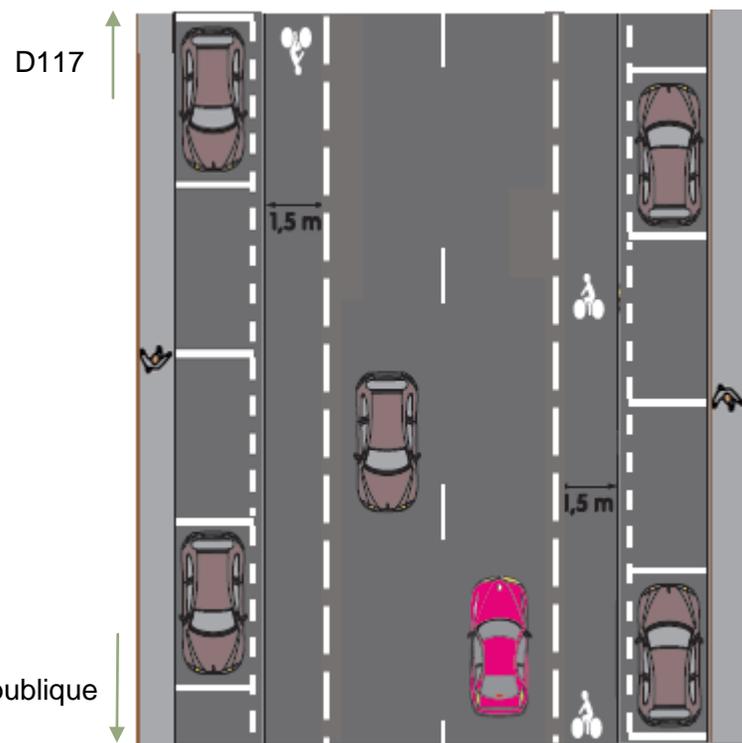
- Bande cyclable officielle ?
  - Si oui, problème de stationnement sauvage qui empêche la circulation des cyclistes et des piétons.
  - Si non, préciser où s'arrête la bande cyclable qui démarre plus haut, vers la rue de la Tour et au croisement de l'Avenue de la République.



De maison à maison : 15 mètres

# RUE ALBERT CAMUS (3/31)

## 2) Solutions (1/2)



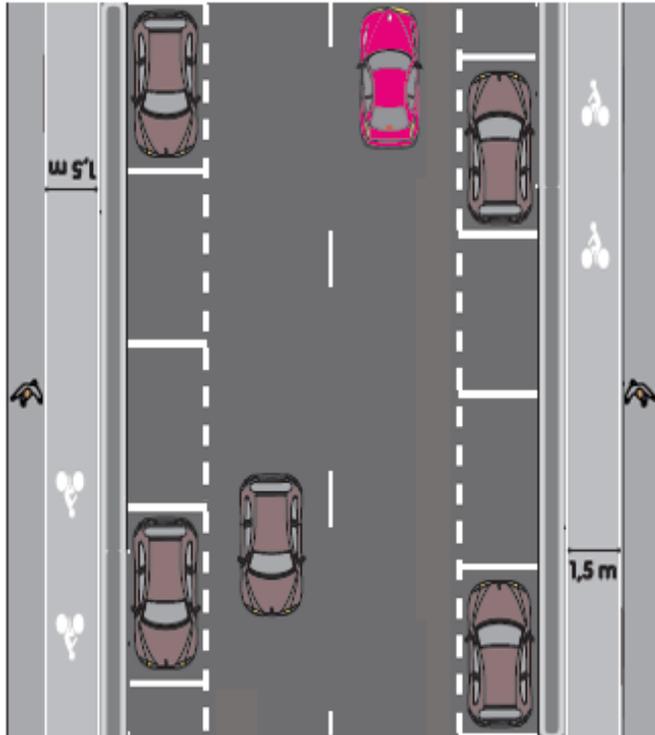
a. Officialisation des bandes cyclables  
→ 15 mètres



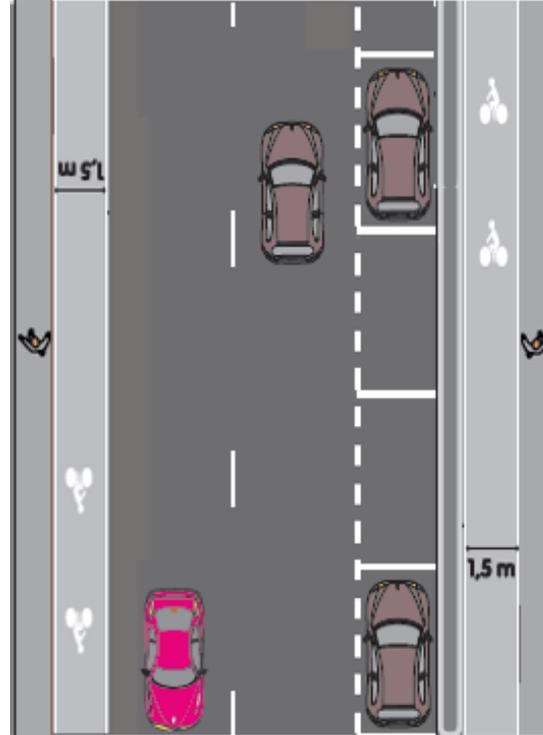
b. Aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle  
avec stationnement unilatéral  
→ 14,5 mètres

# RUE ALBERT CAMUS (4/31)

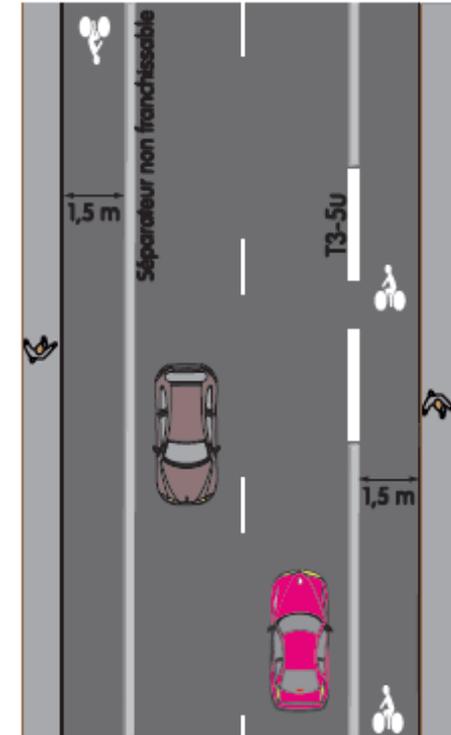
## 2) Solutions 2/2



c. Pistes cyclables et piétons : derrière le stationnement  
→14,8 mètres



d. Stationnement unilatéral avec aménagement cyclable protégé  
→14,5m à 15 mètres

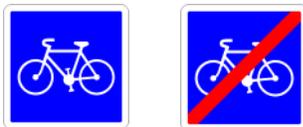


e. Stationnement interdit, aménagement cycliste et piéton protégé  
→14 mètres

# RUE ALBERT CAMUS (5/31)

## ❑ Signalisation à prévoir :

- Pour les bandes cyclables



- Pour les pistes cyclables



- Séparation des cyclistes et piétons par une ligne blanche
- Séparation avec le stationnement : surlageur de 0,50cm
- Figurines vélo : tous les 20 mètres
- Ligne blanche discontinue

## ❑ Solution retenue :

- Sécurité
- Stationnement conservé
- Espace défini et protégé

→ Schéma d

# RUE JOSEPH BARA (10/31)

## 1) l'existant

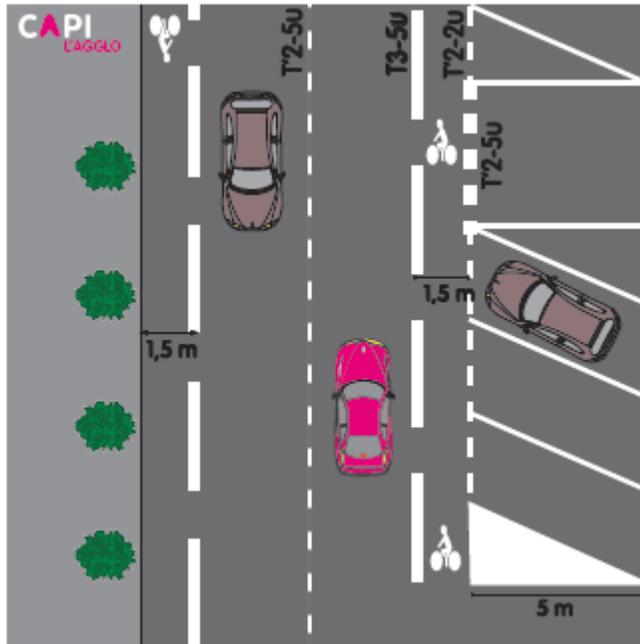
- Stationnement unilatéral large + raquette goudronnée
- Parking de la salle du Vissoir
- Bande enherbée utilisée par les piétons en sortie du Vissoir
- Connexions douces entre la rue Joseph Bara et la rue du 4 septembre 1870 + Parc du Vissoir

**Voirie + bande enherbée : 15,7 mètres**



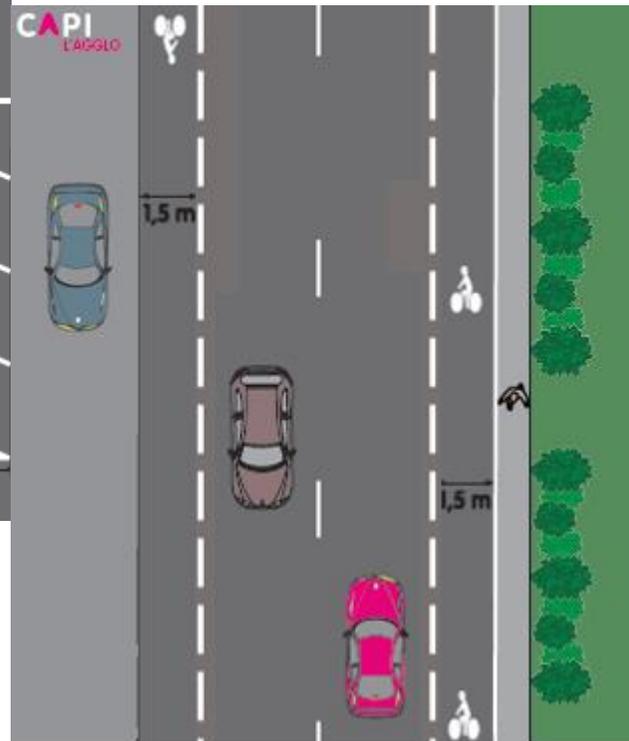
# RUE JOSEPH BARA (11/31)

## 2) Solutions 1/2



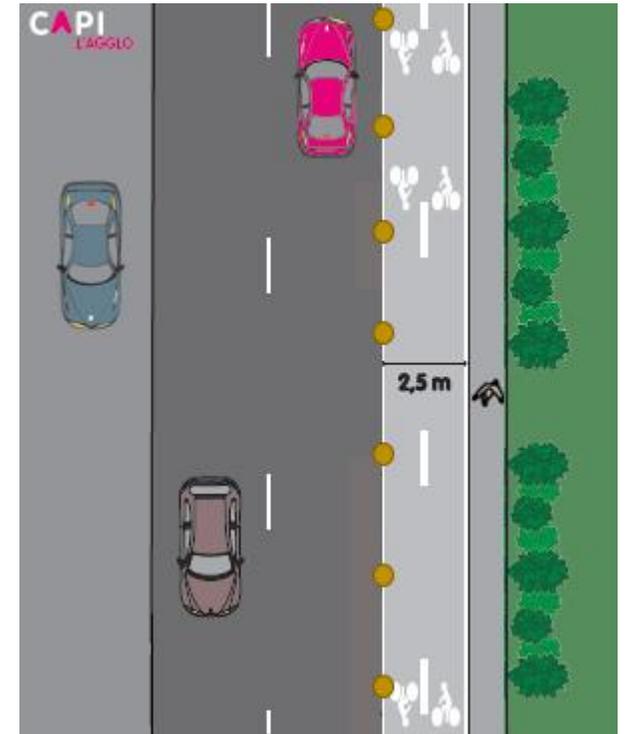
a. Aménagement de bandes cyclables bilatérales avec utilisation de la bande enherbée pour piétons et cyclistes

→ 13,50m



b. Piste cyclable bidirectionnelle ou voie verte

→ 13 m



# RUE JOSEPH BARA (12/31)

## 2) Solutions 2/2



c. Pas d'aménagement de prévu. Les cyclistes empruntent les cheminements du parc ou les rues adjacentes

## ❑ Signalisation à prévoir

Bande cyclable



Piste cyclable



Voie verte



- Séparation des cyclistes et piétons par une ligne blanche
- Figurine vélo : tous les 20 mètres

❑ Solutions retenues : a ou b

# ROND POINT DU BUISSON (13/31)

## 1) l'existant



- Fin de la voie verte avant le rond point du Buisson
- Arrivée sur le rond point non sécurisée pour les cyclistes qui souhaitent s'insérer dans la circulation

**Largeur trottoir rond point : 1,80m  
(possibilité d'étendre cette largeur)**

# ROND POINT DU BUISSON (14/31)

## 2) Solution



Exemple de passage piéton aménagé



Rond Point Bd André Bahonneau



a. Continuité de la voie verte avec une piste cyclable bidirectionnelle sécurisée

→2,50 m

# RUE AMBROISE CROIZAT (15/31)

## 1) l'existant



- Rue à double sens de circulation mais autorisée pour les riverains
- Rue étroite avec stationnement à cheval sur trottoir

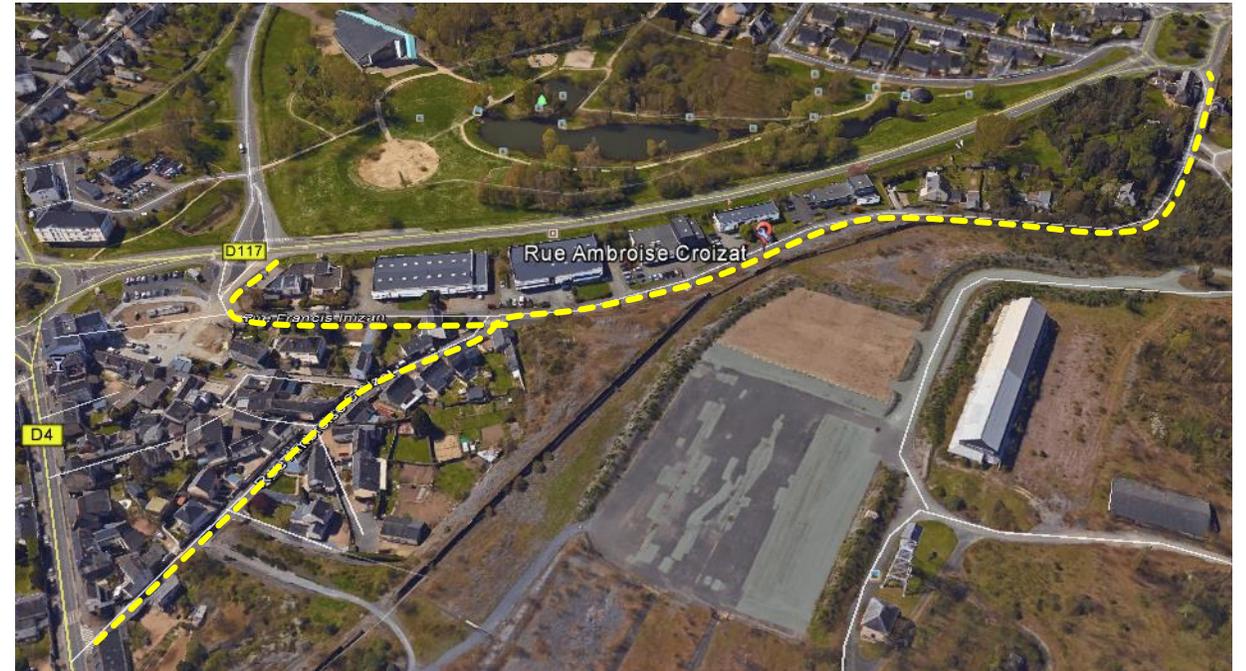
De maison à maison : 8m

# RUE AMBROISE CROIZAT (16/31)

## 2) Solution



a. Ajout d'un panneau « sauf riverains »



# ROND POINT DU BUISSON / RUE AMBROISE CROIZAT (17/31)

## □ Signalisation à prévoir :

- Rond point du Buisson
  - Figurines vélo : tous les 20 mètres
  - Séparation double sens cycliste (ligne blanche)

- Rue Ambroise Croizat



## □ Solution retenue :

- Rond point du Buisson : solution sécurité, sans détour, continuité à la voie verte rue Ferdinand Vest
- Rue Ambroise Croizat : solution simple sans aménagement particulier, permet une cohabitation des usagers

# PARC DU VISSOIR (19/31)

## 1) l'existant

- Parc piétonnier avec plan d'eau, 7500m<sup>2</sup>
- Aire de jeux
- Salle Aragon + parking
- Accès PMR

## 2) Problématique

- Autoriser l'accès du parc aux cyclistes ?

## 3) Solution

- Autoriser l'accès au vélo (sur certains cheminements du parc) pour rejoindre la rue Joseph Bara



# RUE JEAN JAURÈS (20/31)

## 1) l'existant



Début de la rue Jean Jaurès  
(pyramide-Super U)



Croisement rue de la Jouvencière

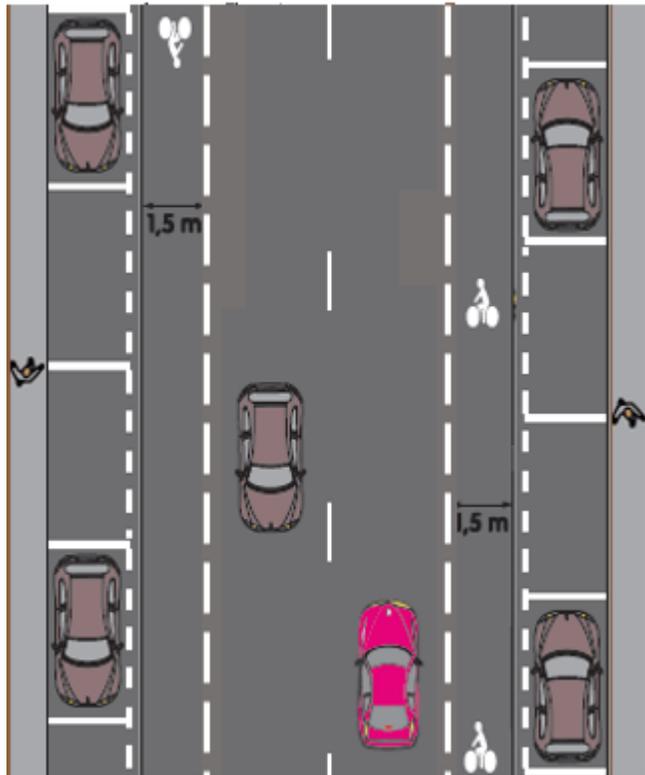


- Stationnement bilatéral
- Passage de la ligne de bus n°10
- Surlageur de chaussée ?
- Couleur du revêtement de la bande cyclable différente de la chaussée

De maison à maison : 15,3 m

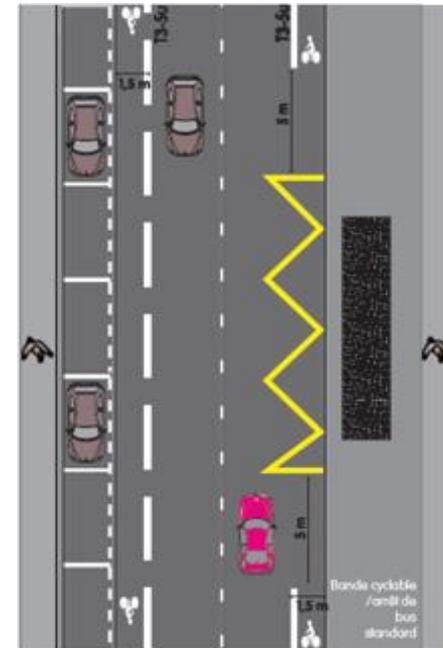
# RUE JEAN JAURÈS (21/31)

## 2) Solutions 1/2



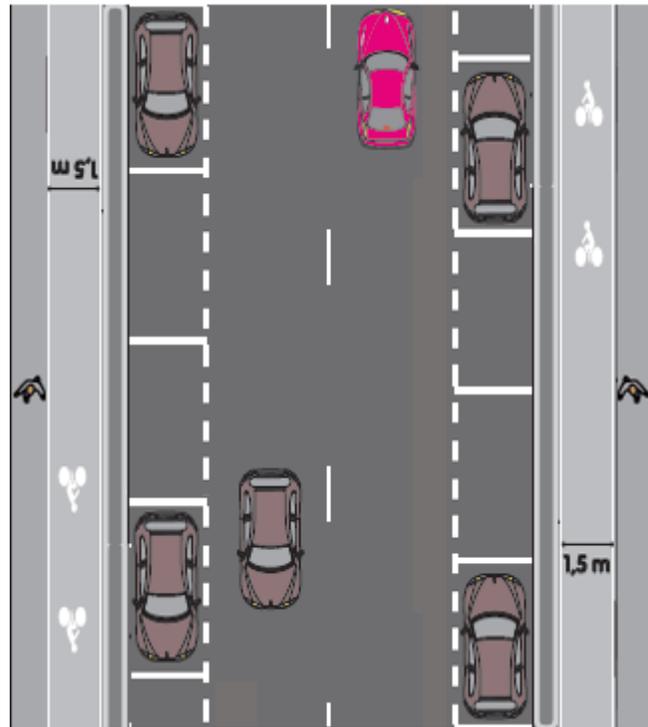
a. bandes cyclables bilatérales + prise en compte de l'arrêt de bus dans l'aménagement

→ 15m à 15,50m



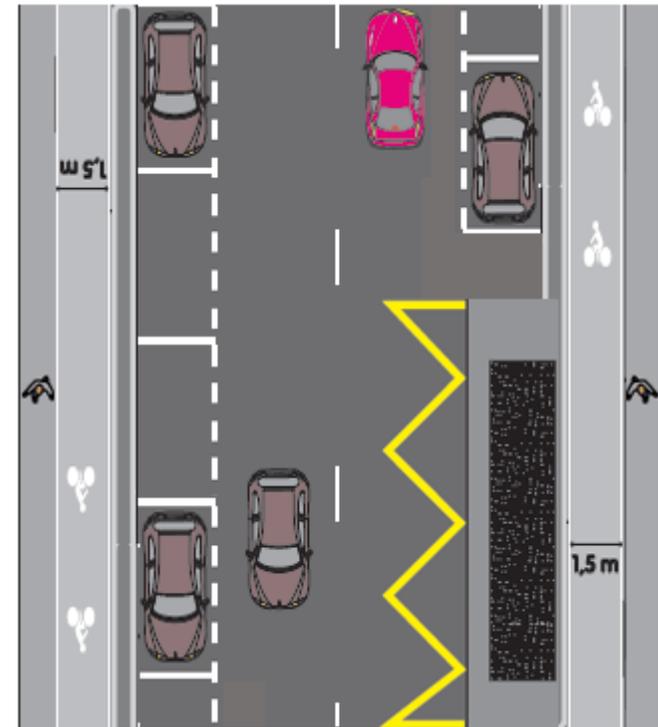
# RUE JEAN JAURÈS (22/31)

## 2) Solutions 2/2



b. Pistes cyclables bilatérales + prise en compte de l'arrêt de bus dans l'aménagement

→ 15m à 16m



# RUE JEAN JAURÈS (23/31)

## ❑ Signalisation à prévoir

### Bande cyclable



### Piste cyclable

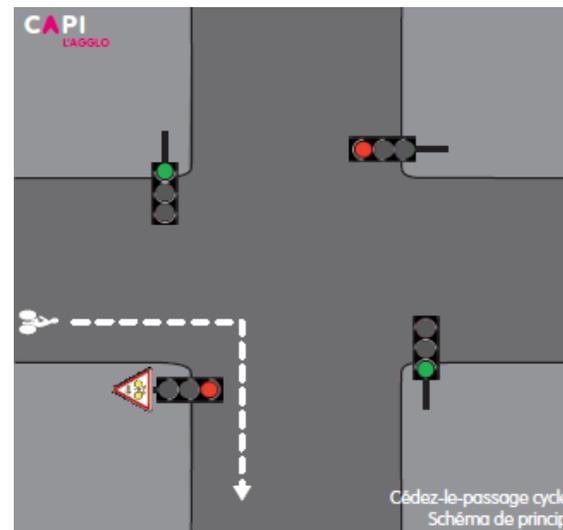


- Séparation des cyclistes et piétons par une ligne blanche ou revêtement de couleur différente
- Séparation avec le stationnement : surligneur de 0,50cm
- Figurines vélo : tous les 20 mètres
- Ligne blanche discontinue

## ❑ Solutions retenues :

- a → moins couteuse, plus rapide à mettre en place
- b → plus sécurisante, plus agréable

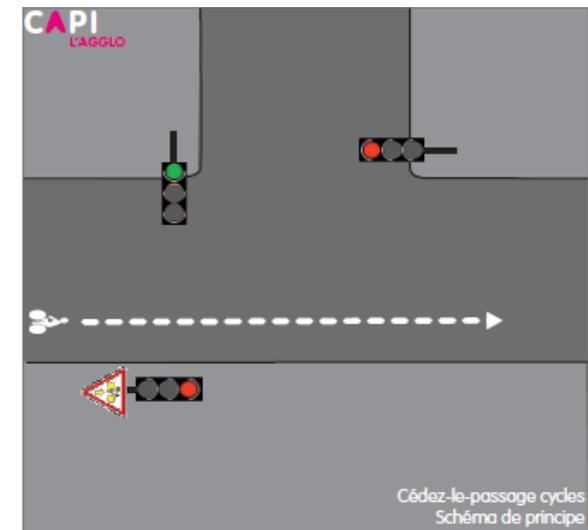
### Carrefour avec feux



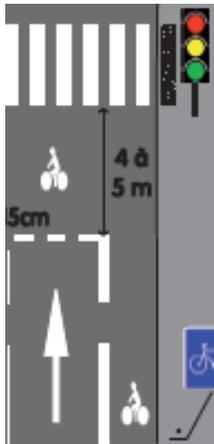
Les cyclistes sont autorisés à tourner à droite au feu rouge



### + SAS vélo



Carrefour en T : les cyclistes sont autorisés à poursuivre tout droit au feu rouge



# RUE LUDOVIC MENARD (24/31)

## 1) l'existant



- Rue à sens unique
- Contre sens cyclable et aire piétonne
- Stationnement unilatéral et rangement en bataille devant l'école primaire publique de la Maraichère

→ Manque la signalisation de cet aménagement (travaux en cours rue Ketsch)

**De maison à maison : 8,4 m**

# RUE LUDOVIC MENARD (25/31)

## 2) Solution et signalisation à prévoir



→ **A terme** : continuité de l'aménagement pour piétons et cyclistes Chemin de la Maraichère et rue Ketsch

# CHEMIN DE LA GRANDE GUERINIERE (28/31)

## 1) l'existant



## 2) Solution et signalisation à prévoir

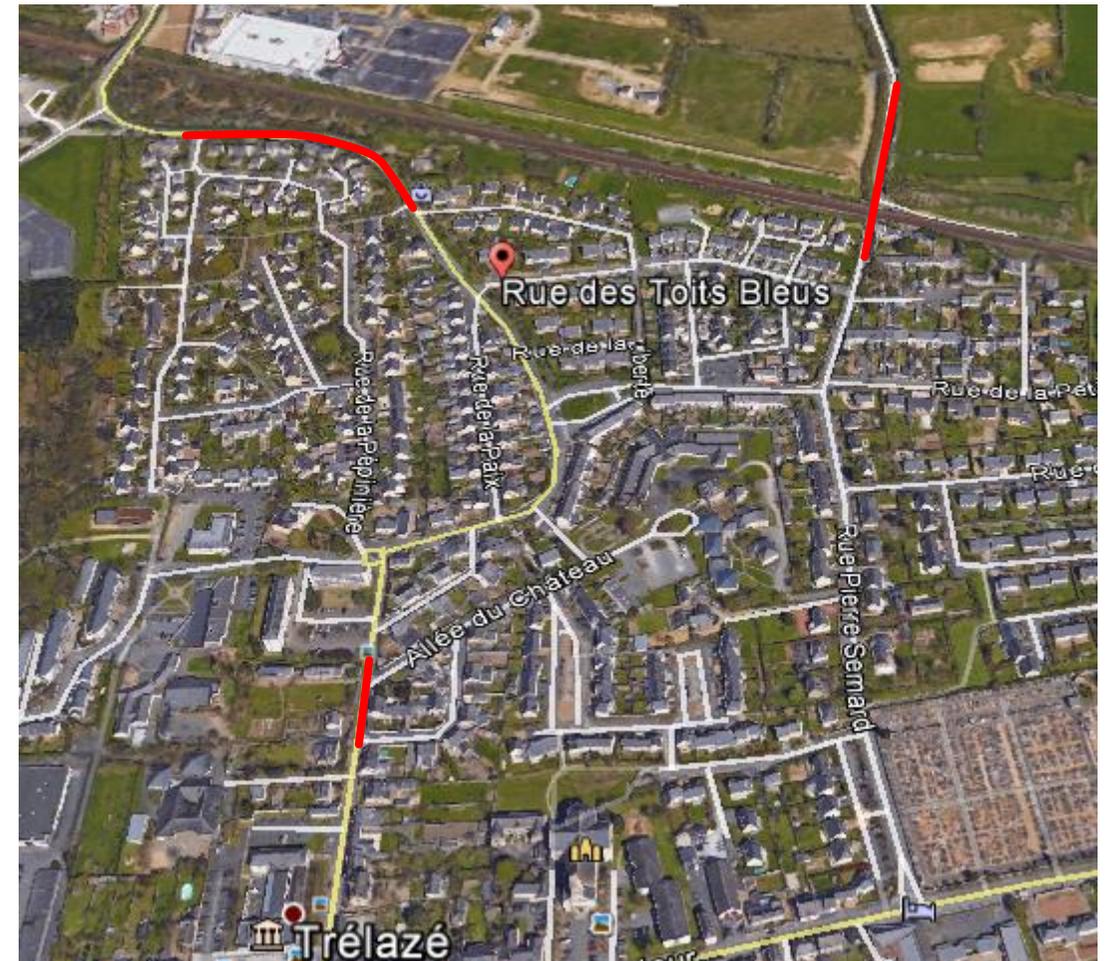


# CONNEXION CENTRE-BOURG / QUANTINIÈRE (29/31)

- Plusieurs itinéraires non officiels :
  - Rue Pierre Sépard : passage de la voie ferrée et chemin des Verrières (à emprunter avec vigilance)
  - Rue Edouard Branly et rue de la gare / rue Edouard Branly et rue de la Pépinière: deux points de passage (à emprunter avec vigilance)
  - Rue de Valongo et rue Voltaire

→ Aménagements difficiles dans certaines de ces zones

- **Solution envisagée** : mise en place d'un plan piéton/vélo



# PLAN PIÉTON / VÉLO (30/31)

## ❑ Nouvelle signalétique urbaine

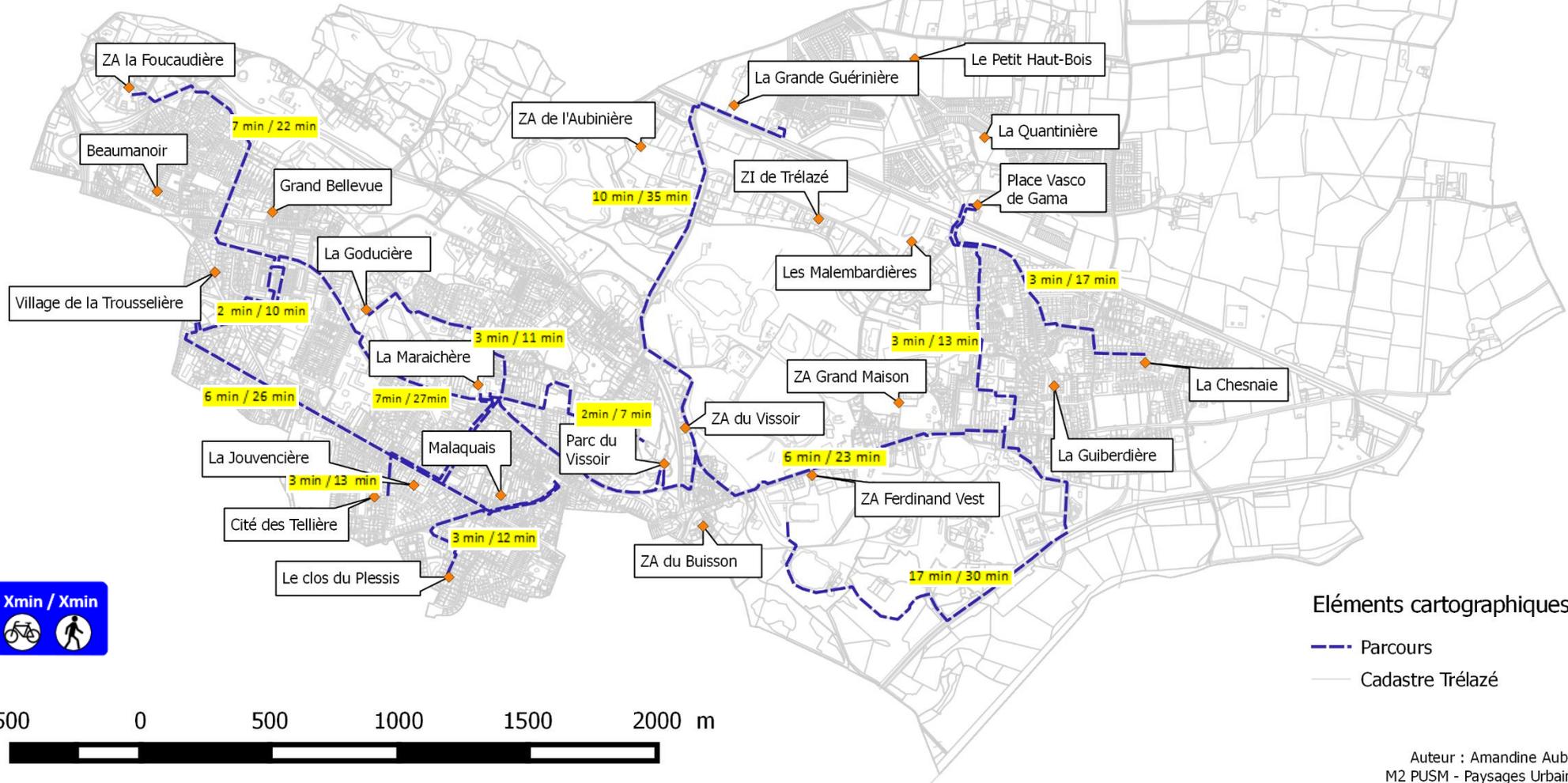
La commune informe sur les temps de parcours vélo et/ou piéton au quotidien, d'un point A à un point B, le but :

- Aider la population à choisir la marche à pied ou le vélo comme moyen de transport
- Provoquer et faciliter les déplacements doux en les intégrant au mode de vie quotidien de la population (récréatif / fonctionnel, semaine / week-end)

## ➤ Projet attractif et ludique

# Trélazé - Plan piéton/vélo

## → Temps de parcours



# ENTRETIEN DES LIAISONS DOUCES



Liaison douce derrière Pablo Picasso



Liaison douce derrière le super U (sortie du mail vert)



Bd André Bahonneau (piste cyclable)



Rue Ambroise Croizat



Trottoir rue Auguste Chouteau



Rue Ferdinand Vest (voie verte)



Liaison douce Clos du Plessis (André Leroy)

# STATIONNEMENT VÉLO (1/2)

- Différents types de stationnement vélos : potelets, arceaux, arceaux couverts, stationnement protégé (vélobox), ...
- Renforcer l'offre de stationnement vélo : facilite le développement de l'usage du vélo
  - Informer
  - Visibilité et sécurité
  - Conformité



Rateliers – Super U Pyramide



Arceaux – Avenue Mendès France



Poteaux acier – Médiathèque



Stationnement protégé –  
Avenue Mendès France



Vélobox (ALM) - rue de la Gare

# STATIONNEMENT VÉLO (2/2)

- À revoir pour le Super U de la Pyramide (abimé)
- Secteur de la Poste et du Lidl (stationnement supprimé)
- Indiquer les stationnements existants pour mieux informer les usagers
  - Intermodalité



Avenue Jean Moulin (supprimé)



Rue Ferdinand Vest



Rue de la Gare

# Stationnements vélos sur Trélazé



## Éléments cartographiques

### Cadastre et bâti

- cadastre Trélazé
- espace bâti

### Stationnements vélos

- 🚲 box vélo individuel et sécurisé
- 🚲 abris vélo collectif protégé
- autre stationnement vélo
- ◆ Proposition stationnement vélo

### Bus

- bus ligne 12
- bus ligne 2
- bus ligne 10



# ACCESSIBILITÉ PMR

## Problèmes récurrents :

- Stationnement sauvage
- Trottoirs
- Obstacle au cheminement (ressaut, racine, luminaire, chicanes, potelets, ...)



Stationnement sauvage  
*Rue Albert Camus*



Stationnement gênant  
*Rue Saint John Perse / Square Henri Becquerel*



Trottoir déformé par les racines  
*Rue Auguste Chouteau*

## Voirie pour tous :

- Cohérence entre mobilier urbain et l'espace à aménager
- Largeur minimale du cheminement : entre 1,20m et 1,40m
- Respecter les emplacements de stationnement
- Aménagements : bandes podotactiles, revêtements différents, signal sonore au carrefour,

...

# POINTS POSITIFS



Chemins piétonniers –  
ZAC Quantinière



Boulevard André Dautel / André  
Bahonneau



La coulée verte du Grand Bellevue et sa place publique



Traversée bac Napoléon



Le mail vert



Le parc du Vissoir



Le parc des Ardoisières